

BELGIQUE

Si l'écart de PIB par habitant par rapport aux pays les mieux placés s'est légèrement réduit au cours des dernières années, il continue néanmoins de refléter le faible niveau d'utilisation de la main-d'œuvre. Des progrès ont été accomplis en termes de relèvement des faibles taux d'emploi des seniors, mais peu d'efforts ont été déployés pour s'attaquer aux déséquilibres géographiques sur le marché du travail. Des faiblesses subsistent et des réformes s'imposent dans les domaines ci-dessous.

Priorités fondées sur des indicateurs

Supprimer progressivement les régimes de retraite anticipée encore en place

Les taux d'emploi des seniors sont faibles en raison d'un large recours aux régimes de retraite anticipée et autres possibilités de sortie précoce du marché du travail.

Mesures prises : En 2009, l'âge légal de la retraite des femmes a été aligné sur celui des hommes, fixé à 65 ans. Des restrictions précédemment approuvées concernant la retraite anticipée sont entrées en vigueur.

Recommandations : Il faudrait accélérer la suppression progressive des régimes de retraite anticipée et fermer d'autres voies de sortie du marché du travail, notamment en élargissant à tous les accords salariaux le champ d'application du prélèvement supplémentaire sur les indemnités complémentaires de chômage négociées, et en éliminant progressivement les dérogations dont bénéficient certaines professions en matière d'âge minimum de la retraite.

Assouplir encore la réglementation du commerce de détail et des industries de réseau

Le commerce de détail est assujéti à une réglementation sectorielle particulièrement lourde, notamment à des dispositions régissant les grandes surfaces ainsi que les horaires d'ouverture des magasins, et à des restrictions sur les soldes, ce qui se traduit par des pertes d'efficacité. Les industries de réseau, en particulier le secteur énergétique, sont soumises elles aussi à une lourde réglementation (à plusieurs niveaux) et à des obligations de service universel d'une ampleur inhabituelle.

Mesures prises : La loi d'avril 2010 relative aux pratiques du marché s'est traduite par la levée ou l'assouplissement d'un certain nombre de restrictions sur les ventes au détail qui étaient propres à la Belgique.

Recommandations : Il faudrait supprimer les dispositions juridiques qui freinent la concurrence, limiter les règles d'urbanisme applicables aux grandes surfaces à l'évaluation des effets géographiques, et libéraliser les horaires d'ouverture des magasins. Dans les industries de réseau, les structures réglementaires complexes devraient être rationalisées, de préférence grâce à la mise en place d'autorités de régulation uniques et indépendantes (à vocation nationale). Il faudrait que les obligations de service universel soient moins lourdes, fassent l'objet d'appels d'offres concurrentiels, et soient financées par l'État si elles sont conservées.

Alléger encore la charge fiscale pesant sur le travail et renforcer les incitations fiscales au travail

La Belgique affiche un des coins fiscaux les plus importants de la zone OCDE. Les ménages à faible revenu sont soumis à des taux marginaux d'imposition effectifs d'un niveau élevé, qui les découragent d'exercer une activité, tout en accentuant les tensions structurelles sur les salaires.

Mesures prises : Le gouvernement a abaissé les cotisations patronales de sécurité sociale et mis en place des subventions salariales afin d'améliorer les perspectives d'emploi des travailleurs peu qualifiés, des jeunes, des seniors, des travailleurs du secteur de la recherche-développement (R-D) et des travailleurs postés ou de nuit, ainsi que des chômeurs de longue durée. En 2010, les allègements de cotisations de sécurité sociale ont été recentrés sur les bas salaires.

Recommandations : Les subventions salariales et les allègements de cotisations sociales devraient être ciblés uniquement sur les bas salaires. Les autres allègements de cotisations sociales devraient être progressivement supprimés. Il faudrait s'attaquer aux pièges liés au marché du travail qui subsistent, en éliminant les pics dans la structure des taux marginaux d'imposition effectifs. Une réforme de la fiscalité propice à la croissance devrait consister à réduire les taux tout en élargissant les bases d'imposition, et à effectuer un transfert de charge fiscale du travail et du capital vers la consommation et les biens immobiliers.

Autres grandes priorités

Faire en sorte que la fixation des salaires soit plus flexible

La centralisation du système de négociations salariales ne permet pas de tenir compte de la situation locale du marché du travail, tandis que l'indexation des salaires en empêche l'ajustement flexible.

Mesures prises : Aucune.

Recommandations : Il faudrait décentraliser davantage les négociations salariales et supprimer progressivement l'indexation des salaires.

Renforcer les incitations à la recherche d'emploi dans le système d'allocations de chômage

Le versement des allocations de chômage n'est pas limité dans le temps, et le niveau des prestations n'est pratiquement pas dégressif sur la durée de la période de chômage, ce qui tend à dissuader les chômeurs de rechercher un emploi et entraîne de fait leur sortie précoce du marché du travail.

Mesures prises : Aucune.

Recommandations : Les allocations de chômage devraient diminuer au fil du temps de façon à inciter davantage les chômeurs à rechercher un emploi. Il pourrait s'avérer nécessaire de relever les taux nets de remplacement initiaux pour permettre la mise en place d'une telle dégressivité.

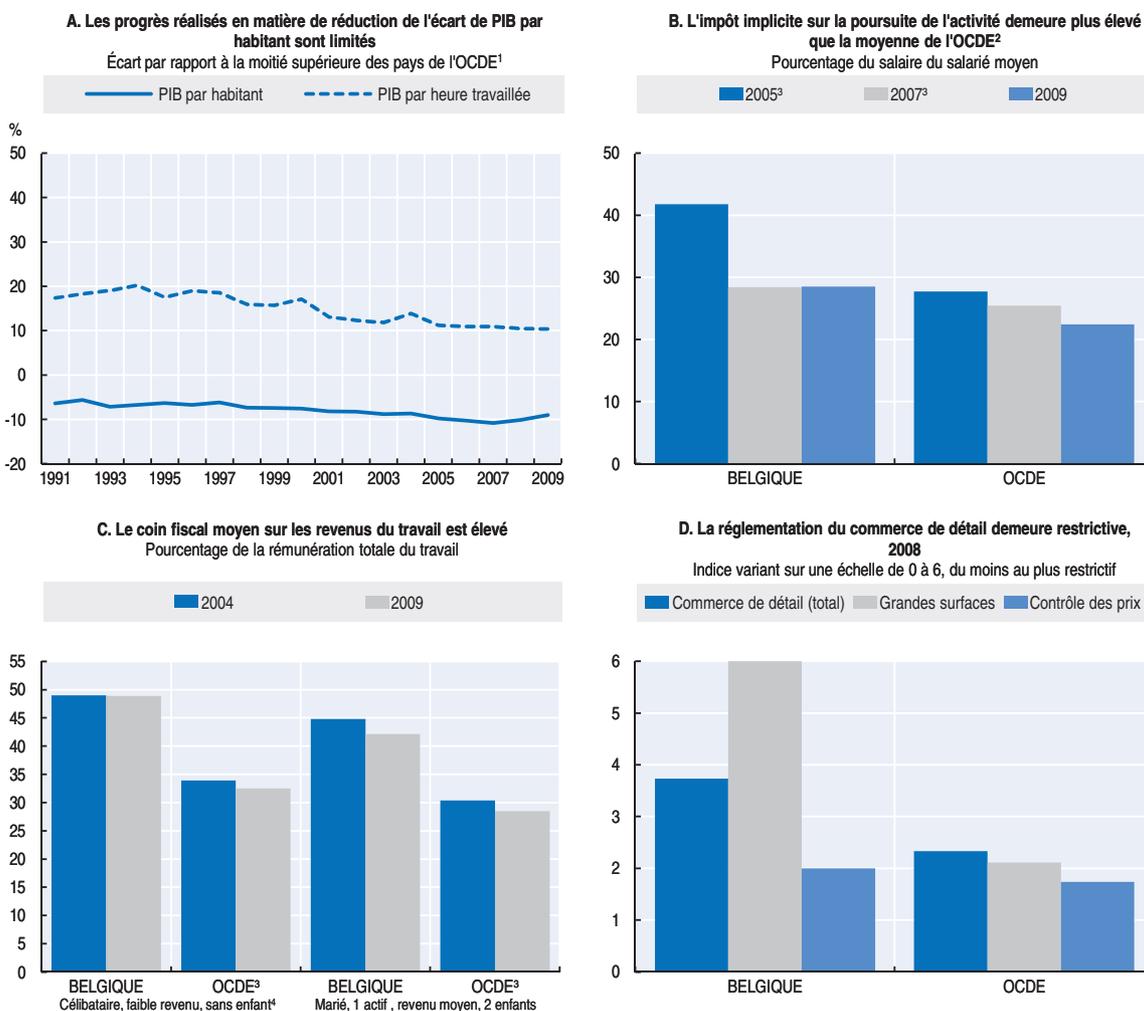
BELGIQUE

Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance, en pourcentage

	1999-2009	1999-2004	2004-09
PIB par habitant	1.6	1.8	1.5
Utilisation des ressources en main-d'œuvre	0.4	0.5	0.4
dont : Taux d'emploi	0.4	0.5	0.3
Nombre moyen d'heures travaillées	0.0	0.0	0.0
Productivité du travail	1.2	1.3	1.1
dont : Intensité capitalistique	0.5	0.5	0.5
Productivité multifactorielle	0.7	0.8	0.7

Source : OECD (2010), estimations fondées sur la Base de données du n° 88 des Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE les mieux classés en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité découlant des voies d'accès à la retraite anticipée, à 55 et 60 ans.
3. Moyenne des pays de l'OCDE hormis le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
4. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 88 des Perspectives économiques ; graphique B : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 370 et calculs de l'OCDE ; graphique C : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique D : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932386510>